



Good food, Good life

Communiqué de presse

Vevey, le 16 mars 2021

[EN](#) | [DE](#)

Nestlé publie son Rapport Annuel 2020 et mettra l'accent sur la durabilité à son Assemblée générale ordinaire

Nestlé publie aujourd'hui son Rapport annuel 2020. Ce rapport présente la performance financière et non financière de la Société durant l'exercice écoulé et offre un aperçu en matière de stratégie, d'innovation, de numérisation et de durabilité.

Nestlé a également adressé aux actionnaires la convocation à son Assemblée générale ainsi que l'ordre du jour.

Rapport annuel 2020

Malgré les difficultés liées à la COVID-19 en 2020, Nestlé a dégagé de solides résultats, améliorant la croissance organique de ses ventes, sa rentabilité et la rentabilité du capital pour la troisième année consécutive. Nestlé a également continué de progresser dans la transformation de son portefeuille en réalisant des acquisitions et des cessions ciblées, axées sur des activités attrayantes à forte croissance.

L'innovation axée sur les consommateurs est un facteur clé de la croissance de Nestlé et vise également à réduire l'empreinte environnementale de l'entreprise. Quelques exemples ont été soulignés dans le rapport, tels que le lancement de *Sensational Vuna*, une alternative au thon à base végétale, ainsi que l'utilisation accrue d'emballages en papier pour les marques comme *Maggi*. La Société a encore réduit de 10% le temps moyen de mise sur le marché de ces produits innovants et augmenté de 23% le nombre de lancements multi-marchés.

La poursuite de sa transformation numérique a permis à Nestlé d'accélérer sa croissance et de se rapprocher davantage des consommateurs au cours de cette année particulière durant laquelle les achats en ligne se sont multipliés. Les ventes de Nestlé dans le canal e-commerce ont augmenté de 48,4% et représentaient 12,8% du chiffre d'affaires total du Groupe en 2020. En outre, plus de 60% de toutes les campagnes médiatiques numériques de la Société utilisaient une approche centrée sur les données et l'audience pour personnaliser les messages destinés aux consommateurs.

Dans la section du rapport consacrée à la création de valeur partagée, Nestlé souligne avoir entièrement réalisé 28 des 36 engagements définis précédemment pour contribuer aux objectifs de développement durable des Nations Unies. Ces engagements sont axés sur la promotion d'une vie plus saine, l'amélioration des conditions de vie ainsi que la protection et la restauration de l'environnement. Le

rapport complet sur la création de valeur partagée et la durabilité (*Created Shared Value and Sustainability Report*) sera publié le 23 mars.

Le Rapport annuel complet contient la Revue annuelle ainsi que les Rapports de gouvernance d'entreprise et de rémunération et les Rapports financiers qui ont été publiés le 18 février 2021.

Vous trouverez de plus amples informations sur ces sujets dans le [Rapport annuel](#).

Assemblée générale ordinaire et durabilité

Outre les points habituels de l'ordre du jour de l'Assemblée générale, Nestlé demandera à ses actionnaires d'approuver le plan d'action pour le climat récemment publié dans le cadre d'un vote consultatif lors de l'Assemblée de cette année. En décembre 2020, la Société a publié un plan détaillé assorti d'un calendrier pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de moitié d'ici 2030 et parvenir à zéro émission nette d'ici 2050. La publication de la performance non financière ne cesse de gagner en importance et [comme déjà annoncé](#), la Société est convaincue que les actionnaires devraient pouvoir exprimer leur opinion sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Nestlé salue les modifications qui seront apportées à la législation suisse dans ce domaine. Dans l'intervalle, le Conseil d'administration demande aux actionnaires d'approuver son plan d'action pour le climat.

Chaque année lors de l'Assemblée générale, les actionnaires ont la possibilité de se prononcer sur la rémunération totale proposée pour le Conseil d'administration et la Direction du Groupe. Cette année, Nestlé modifie la structure du bonus à court terme pour les membres de la Direction du Groupe. Quinze pour cent (15%) de ce bonus sera désormais liée à la réalisation des objectifs ESG. Le Conseil d'administration de Nestlé définit ces objectifs au début de chaque année conformément à la stratégie de la Société.

[Comme annoncé précédemment](#), Nestlé scindera également le Comité de nomination et de durabilité en deux comités distincts: un Comité de nomination et un Comité ciblé sur la durabilité. Ce changement souligne l'importance accordée à la durabilité dans la gouvernance d'entreprise de Nestlé et permettra aux membres du Conseil d'administration de consacrer davantage de temps et d'attention à chaque thème et d'agir en conséquence.

Avant la prochaine Assemblée Générale du 15 avril, Nestlé publiera également son premier rapport TCFD (Task Force on Climate-Related Financial Disclosures). Ce rapport évalue la solidité et la résilience de la stratégie et du modèle d'affaires de la Société dans différents scénarios climatiques.

A lire:

[La Revue annuelle \(avec les points forts en matière de Création de Valeur partagée\)](#)
[Rapport sur la Gouvernance d'entreprise 2020](#)
[Rapports Financiers 2020](#)

Contacts:

Médias	Christoph Meier	Tél.: +41 21 924 2200	mediarelations@nestle.com
Investisseurs	Luca Borlini	Tél.: +41 21 924 3509	ir@nestle.com